

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le SAMEDI 5 FÉVRIER, à 09 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIÈRE SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 08).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 09 h 08, pendant l'appel), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 11, après l'appel), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(toute la durée de la séance)	par Jacques LOWINSKY
Marylise ISIDORE		par Nouria RAHA
Claudette CLAIN	(à compter de son départ, à 11 h 52, au rapport n° 22/1-019)	par Christelle HASSEN
David BELDA		par Brigitte ADAME
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Ibrahim DINDAR
Raihanah VALY	(toute la durée de la séance)	par Audrey BÉLIM
Jean-Régis RAMSAMY		par Jean-Pierre HAGGAI
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Noela MÉDÉA MADEN
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « CCAS »			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	22/1-012
Thématique « culturel »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
- Aurélie MÉDÉA	délégués / ville	CROUS	
- Jean-Max BOYER			
Thématique « éducation populaire »			
- Christelle HASSEN	membre d'honneur	ARCHÉS-OI	
- Jacques LOWINSKY	lien de parenté	Lokal de la Source	
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	
Thématique « handicap / intégration / discrimination »			
- Gilbert ANNETTE	lien de parenté	ANVPR	
Thématique « insertion »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	AMAJEVIR	
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
(1) <i>Philippe NAILLET</i> (mandataire : Jean-François HOAREAU)	lien de parenté	ADRIE	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégués / ville		
(2) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Audrey BÉLIM)			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
Thématique « prévention »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	Prévention PÉI	
Thématique « projet éducatif global »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	ARCV	
- Christelle HASSEN	membre	Vivancia océan Indien	

→ voir page suivante

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « sports »			
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	22/1-012
- Geneviève BOMMALAIS	vice-présidente	ADÉSC	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	président	CRGSH	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
- Marie-Anick ANDAMAYE	déléguée / ville	SPL ÉDDEN	22/1-025
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-034
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-035
- Éric DELORME	délégués / ville	ADIL	22/1-036
- Julie LALLEMAND			
- Gérard FRANÇOISE	(à titre personnel : protection fonctionnelle)		22/1-046

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ANVPR	Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion	AMAJEVIR	Association des Métiers de l'Animation et des Jeux vidéo de la Réunion
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	CAP	Club Animation Prévention
MLN	Mission locale nord	...PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien
CRGSH	Club Roland Georget Sports Handicap	OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL ÉDDEN	Société publique locale « Écologie et Développement durable des Espaces naturels »	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement

(1) et (2) *absents à la séance*

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 09 h 08	pendant l'appel
Claudette CLAIN	arrivés à 09 h 11	après l'appel
Michel LAGOURGUE		

→ voir page suivante

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE (suite)

Stéphane PERSÉE	sorti à 10 h 46	au rapport n° 22/1-007
	revenu à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Éricka BAREIGTS	sortie à 10 h 49	au rapport n° 22/1-008
	revenue à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Yassine MANGROLIA	sorti à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenu à 11 h 03	au rapport n° 22/1-010
Karel MAGAMOOTOO	sortie à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenue à 11 h 12	au rapport n° 22/1-012
Gérard FRANÇOISE	sorti à 11 h 33	au rapport n° 22/1-014
	revenu à 11 h 43	au rapport n° 22/1-017
Claudette CLAIN	partie à 11 h 52	au rapport n° 22/1-019 en laissant procuration à Christelle HASSEN
Audrey BÉLIM	sortie à 12 h 06	au rapport n° 22/1-023
	revenue à 12 h 13	au rapport n° 22/1-025
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 12 h 14	au rapport n° 22/1-026
	revenue à 12 h 20	au rapport n° 22/1-027
Jean-François HOAREAU	sorti à 12 h 51	au rapport n° 22/1-039
	revenu à 12 h 54	au rapport n° 22/1-040

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 11 FÉVRIER 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 41 sur 55.

OBJET **Société publique locale (SPL) Oser pour l'Education (OPE)**
Rapport du délégataire pour l'année 2020

Ce rapport a pour objet de présenter le rapport du concessionnaire, la Société publique locale (SPL) OPé (Oser pour l'Education), produit dans le cadre du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des services périscolaires et extrascolaires, pour l'exercice 2020.

En effet, le Code de la Commande publique dans ses dispositions relatives à l'exécution du contrat de concession de service public prévoit en son article L.3131-5 que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'année 2020 était la première année pleine d'exercice de la SPL OPE. Nous ne disposons donc pas d'année de référence pour analyser les indicateurs d'activité et financiers. Par ailleurs la crise sanitaire a fortement affecté le fonctionnement de la structure, avec principalement un taux de remplissage moyen faible de par l'annulation des activités puis l'application des mesures sanitaires et des jauges.

La SPL comptait en janvier 2020, 49 structures périscolaires pouvant accueillir 1 822 enfants et 35 structures mercredi jeunesse pouvant accueillir 1082 enfants. En aout elle passe à 56 structures périscolaires et 39 mercredi jeunesse, permettant d'accueillir 582 enfants en plus. Le taux de remplissage est passé de 55% à 60% sur la période.

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 5 809 132 € pour l'exercice 2020.

Le poste salaire représente 61% après déduction des allocations relatives à l'activité partielle mise en place par la SPL durant les périodes de confinement. La SPL comptait 248 salariés au 31 décembre 2020.

Les subventions d'exploitations représentent 73% du produit d'exploitation. Celles de la Mairie de Saint Denis représentent 3 104 579 € et sont complétées par celles de l'Etat, de la CAF, des aides à l'emploi et à l'apprentissage.

Les produits issus des activités extra et périscolaires représentent 89% du chiffre d'affaire net.

Le résultat d'exploitation est déficitaire et s'élève à 239 540 € en raison de la provision relative au risque d'assujettissement à la TVA des contributions mairie et CAF. Un premier rescrit a été effectué en 2019 puis un second courant 2020.

Un avenant concernant la convention de financement 2020 avec la Ville a été signé en décembre 2020 précisant un complément de rémunération à hauteur de 10%, soit une contribution globale à 3 105 000 €.

Le Code général des collectivités territoriales dans sa partie régissant les délégations de service public prévoit en son article L.1411-3 que, dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Par délibération n° 19/3-010 en séance du 22 juin 2019, le conseil municipal a approuvé le principe de la gestion et l'exploitation des services périscolaires et extrascolaires dans le cadre d'une procédure de concession de service public.

Aussi, conformément à la réglementation, je vous demande de prendre acte du rapport 2020 produit par la SPL OPé dans le cadre de sa mission de délégation de service public, joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Société publique locale (SPL) Oser pour l'Education (OPE)**
Rapport du délégataire pour l'année 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 22/1-021 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Christelle HASSEN - Conseillère municipale au nom des commissions « Ville Ambitieuse », « Ville Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du rapport 2020 produit par la SPL OPé dans le cadre du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des activités périscolaires et extrascolaires.



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
OSER POUR L'ÉDUCATION

RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION 2020

SOMMAIRE

<i>Préambule : Rappel DSP / Objections SPL</i>	3
I- DONNEES COMPTABLES ET COMPTE RENDU FINANCIER	4
• Rapport du CAC	5
• Extraits des données comptables de l'expert- comptable	11
• Inventaire des écoles / Compte rendu financier	32
II- ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	36
• Taux d'encadrement : rappel.....	37
• Qualité du service et encadrement	38
• Fréquentation annuelle / coûts / prix	43
• Enquête de satisfaction	45
• Communication et promotion.....	67
II- COMPTE RENDU TECHNIQUE	68
• Evolution activité : indicateurs d'évolution données produits à la CAF.....	69
• Modifications éventuelles de l'organisation du service.....	70
IV- COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL ACTUALISE	71

Préambule

Conformément au contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des services périscolaires et extrascolaires pour la période 2019-2024 et dans le cadre du contrôle annuel (article 20), la SPL Oser pour l'Education doit fournir un rapport annuel d'exploitation pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques du contrat. Celui-ci comprend :

I. - Les données comptables et compte rendu financier :

Le rapport du CAC qui figure dans ce rapport, reprend :

- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession
- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation,
- Un inventaire à jour des biens désignés au contrat : lieux d'implantation des structures d'accueil.
- Un compte rendu financier de la Direction Financière.

II. - L'analyse de la qualité du service pour mesurer la satisfaction des usagers face aux services fournis par :

- Les taux d'encadrement pratiqués ;
- La qualité du service rendu aux usagers et les mesures prises pour améliorer cette qualité ;
- La fréquentation annuelle avec le détail par mois et par catégories tarifaires ;
- Les résultats d'une enquête de satisfaction ;
- Les actions de communication et de promotion mises en œuvre se résument essentiellement à la page Facebook de la SPL, quelques reportages Dionycité, des flyers et newsletters disponibles au siège.

III. - Compte rendu technique

L'évolution de l'activité sur la base des indicateurs d'évaluation en lien avec les données produites à la CAF, principalement le nombre d'heures réalisées sur l'année.

En ce qui concerne l'organisation du service, afin de ne pas déstabiliser les équipes transférées, en sus de la crise sanitaire, c'est le mode de fonctionnement de l'ex Saint-Denis Enfance qui a été retenu.

IV - Compte d'exploitation prévisionnel actualisé (cf. proposition de CEP définitif – rapport 1).



I- DONNÉES COMPTABLES

2020

- Rapport du CAC
- Extrait Bilan comptable

**OPÉ (OSER POUR L'ÉDUCATION)
Société Publique Locale**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Cabinet ACP
Société de Commissariat aux Comptes,
Membre de la Compagnie régionale de la Réunion
53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis
B 479 736 316 RCS Saint Denis



53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

OPE (Oser Pour L'Education)

Société Publique Locale
7, Ruelle des Sanseverias
97490 Sainte Clotilde

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « OPE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

Société à Responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de la Réunion
Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie régionale de la Réunion
B 479 736 316 RCS Saint Denis



53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels « Provisions – Tableau des provisions » concernant la provision sur le risque d'assujettissement à la TVA.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et hypothèses retenues, ainsi que la bonne application de ces principes dans le traitement des informations reprises dans les comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Société à Responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de la Réunion
Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie régionale de la Réunion
B 479 736 316 RCS Saint Denis



53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 12 juin 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

.....



53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion ;
- le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;

.../...

ACP.

53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Denis, le 13 juillet 2021

Le commissaire aux comptes,

ACP

Patrick PATCHEZ

ACP

Société de Commissariat aux comptes
SARL au capital de 7 500 €
53 rue Victor Mac Auliffe
97400 SAINT-DENIS
Siret : 479 736 318 00031 - APE : 6920 Z

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				1 250 000
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	25 669	4 450	21 219	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 795	360	3 435	
Autres immobilisations corporelles	60 172	12 429	47 743	11 913
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				6 751
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	89 636	17 238	72 398	18 664
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 160		6 160	
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 569	3 496	73	
Autres créances	524 998		524 998	999 877
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 250 246		3 250 246	1 211 805
Charges constatées d'avance (3)	28 961		28 961	8 100
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 813 934	3 496	3 810 438	2 219 782
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 903 570	20 734	3 882 836	3 488 446
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 520 000	2 520 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport. ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	10 577	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-243 112	10 577
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 287 465	2 530 577
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	299 949	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	299 949	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 970	41 660
Dettes fiscales et sociales	878 858	35 403
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	122 877	
Produits constatés d'avance (1)	171 717	880 806
TOTAL DETTES	1 295 422	957 869
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 882 836	3 488 446
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 295 422	957 869
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019	Ecart €	%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 503 322	1 287	1 502 035	NS
Chiffre d'affaires net	1 503 322	1 287	1 502 035	NS
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	4 049 950	117 268	3 932 682	NS
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	16 309		16 309	
Autres produits	11		11	
Total produits d'exploitation (I)	5 569 592	118 555	5 451 037	NS
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts	241 906		241 906	
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	607 386	37 354	570 032	NS
Impôts, taxes et versements assimilés	108 792	238	108 554	NS
Salaires et traitements	3 532 938	47 948	3 484 989	NS
Charges sociales	998 010	16 470	981 541	NS
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	16 990	249	16 741	NS
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	3 496		3 496	
- Pour risques et charges : dotations aux provis.	299 949		299 949	
Autres charges	-334	1 605	-1 939	-120,79
Total charges d'exploitation (II)	5 809 132	103 864	5 705 268	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-239 540	14 690	-254 231	NS
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat, et tsf charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat. et aux provi				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placem				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-IV)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-I)	-239 540	14 690	-254 231	NS

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019	Ecart €	%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	862		862	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	862		862	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	4 434		4 434	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	4 434		4 434	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 572		-3 572	
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		4 113	-4 113	-100,00
Total des produits (I+III+V+VII)	5 570 454	118 555	5 451 899	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 813 566	107 977	5 705 589	NS
BENEFICE OU PERTE	-243 112	10 577	-253 690	NS
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Annexe

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

1 - Bail professionnel :

Un bail locatif a été signé entre la SPL OPE et la mairie de Saint Denis le 02 janvier 2020.

Le montant du loyer est fixé à 4 680 € / mois.

2 - Subvention mairie :

Un avenant concernant la convention de financement 2020 avec la mairie a été signée le 22/12/2020 précisant un complément de rémunération à hauteur de 10% soit une contribution globale 2020 comptabilisée pour 3 105 K€.

3 - Convention de reprise des associations Saint-Denis Enfance, Case des bancouliers et Jeunesse 2000

Une convention de reprise des associations Saint-Denis Enfance, Case des bancouliers et Jeunesse 2000 a été signée, soit respectivement une reprise de 112, 6 et 6 salariés. Elle prévoit que la SPL OPE reprenne les contrats de travail en vigueur au sein de chacune des associations (avantages, anciennetés, ...).

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA S.P.L OPE (OSER POUR L'EDUCATION)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 3 882 836 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 243 112 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 4 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'OMS a déclaré l'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19 à la fin janvier 2020 et qualifié la pandémie le 11 mars 2020. Les impacts sur l'activité ainsi que les décisions prises par le gouvernement sont des événements antérieurs à la clôture qui confirme une situation préexistante à la date de clôture de l'exercice. Conformément au PCG, l'évaluation des actifs et des passifs reflètent les conditions qui existaient à la date de clôture de l'exercice, en tenant compte des effets de l'épidémie de Covid-19.

Les comptes annuels ont été établis par la gouvernance sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêt, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Ainsi, les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables nous paraissent raisonnables et tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons à cette date.

A la date d'arrêt des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Conditions particulières d'activité pendant la période

La mise en place du confinement, puis des phases progressives de déconfinement au premier semestre 2020 ont considérablement réduit le niveau d'activité sur la période. En effet, il n'y a pratiquement pas eu d'accueil d'enfants du 16 mars au 18 mai sur les 49 structures de la SPL, exception faite de l'accueil de quelques enfants du personnel soignant.

De plus, la reprise de l'activité s'est faite progressivement lors de l'ouverture des écoles, la SPL accueillant entre 30 et 60% des effectifs habituels sur la période de mai à juillet 2020.

Par ailleurs, à la nouvelle rentrée scolaire d'août 2020, les situations de fermeture temporaire d'école, de classe et les mises en isolement d'enfants n'ont pas permis à la SPL d'atteindre ses effectifs maximums.

Conséquence des situations évoquées ci-dessus, le niveau du chiffre d'affaires a été très impacté. Toutefois, dans une moindre mesure, certaines charges directement liées à l'activité ont aussi été réduites.

En outre, le versement des allocations de chômage partiel pour un montant de 377 K€ a grandement compensé le versement des salaires sur la période de confinement.

Enfin, Il faut aussi noter que la mise en place du confinement a d'une part, freiné la dynamique impulsée suite au démarrage réel de l'activité et la reprise du personnel des associations ; d'autre part, le confinement a aussi retardé la mise en œuvre de son organisation interne (installation du logiciel comptable et les formations qui y sont liées, organisation des services et des procédures, acquisition et mise en place du logiciel-métier, ...).

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		25 669		25 669
Immobilisations incorporelles		25 669		25 669
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels		3 795		3 795
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 162	48 010		60 172
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	6 751		6 751	
Immobilisations corporelles	18 913	51 805	6 751	63 967
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	18 913	77 474	6 751	89 636

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	25 669	51 805		77 474
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	25 669	51 805		77 474
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		6 751		6 751
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		6 751		6 751

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		4 450		4 450
Immobilisations incorporelles		4 450		4 450
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels		360		360
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	249	12 180		12 429
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	249	12 540		12 789
ACTIF IMMOBILISE	249	16 990		17 238

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 557 528 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 569	3 569	
Autres	524 998	524 998	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	28 961	28 961	
Total	557 528	557 528	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	248 052
Total	248 052

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 520 000,00 euros décomposé en 2 520 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 euros.

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
Actions	2 520			2 520
TOTAL	2 520			2 520

Liste des propriétaires du capital

	% de détenion	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
Ville de Saint-Denis	99,20	2 500,00
Ville de la Possession	0,79	20,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		299 949			299 949
Total		299 949			299 949
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		299 949			
Financières					
Exceptionnelles					

Une provision a été comptabilisée pour 299 K€ afin d'estimer le risque d'un assujettissement à la TVA des produits obtenus de la mairie et de la CAF au 31/12/2020.

Un premier rescrit a été effectué en 2019 à ce sujet. Les conditions de forme n'ayant pas été respectées, l'administration fiscale ne s'était pas engagée sur la réponse apportée.

Un second rescrit a été transmis courant 2020, sans réponse à ce stade.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 295 422 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (**)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 970	121 970		
Dettes fiscales et sociales	878 858	878 858		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	122 877	122 877		
Produits constatés d'avance	171 717	171 717		
Total	1 295 422	1 295 422		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Un trop versé de financement de la commune de Saint-Denis figure dans les dettes au 31/12/2020 pour 308 K€.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues	22 726
Dettes prov. congés payés	90 131
Personnel charges à payer	66 751
Charges sur congés à payer	23 614
Organ.sociaux charges à payer	18 911
Formation continue	61 368
Taxe d'apprentissage	9 258
Etat - charges à payer	1 506
Charges à payer	8 889
Total	303 154

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	28 961		
Total	28 961		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	171 717		
Total	171 717		

Les produits constatés d'avance se composent :

- des paiements des cotisations parents de 2021 pour 135 K€
- de la subvention colonie apprenante qui couvre la période de janvier 2021 pour 36 K€

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 350 personnes.

	Personnel
Cadres	12
Agents de maîtrise et techniciens	54
Employés	284
Ouvriers	
Total	350

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
1 164 772 euros

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1
164 771,86 €

ces engagement n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes annuels.

A la clôture, la société n'a signé aucun particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Modalités de calcul de l'indemnité de départ à la retraite

Hypothèses de calculs retenues

- Départ à la retraite à l'âge 60 ans au minimum et 67 ans au maximum
- Profil de carrière figé
- turn over faible
- taux d'actualisation : 0,34 % (Taux IBOXX au 31/12/2020)
- aucun coefficient de minoration (sexe, décès, catégorie professionnelle)



53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

OPE (OSER POUR L'EDUCATION)

Société Publique Locale
7 ruelle des sanseverias
97490 Sainte Clotilde

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

I. Convention soumise à l'approbation de l'assemblée

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration pour les conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévue par l'article L.225-38 du code de commerce.

Société contractante : **MAIRIE DE SAINT DENIS**

Convention n° 1	Bail de location
Objet	Le bail porte sur la mise à disposition d'un local situé ruelle Sanseverias à Sainte Clotilde
Modalité de la rémunération	La SPL verse un loyer mensuel de 4 313 euros.
Charge comptabilisée 2020	51 756 euros.

.../...

Société à Responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de la Réunion
Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie régionale de la Réunion
B 479 736 316 RCS Saint Denis

Convention n° 2	Avenant au contrat de DSP pour la gestion et l'exploitation des activités périscolaires et extrascolaires
Objet	Cet avenant a pour objet d'augmenter la participation de la ville de Saint Denis pour l'année 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus
Modalité de la rémunération	La ville de Saint Denis a attribué une augmentation de 10 % de la participation forfaitaire défini dans la DSP.
Produit comptabilisé 2020	289 211 euros

II. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Société contractante : **MAIRIE DE SAINT DENIS**

Convention n° 3	Contrat de DSP pour la gestion et l'exploitation des activités périscolaires et extrascolaires
Objet	L'actuel contrat de DSP a débuté le 16 juillet 2019 pour une durée de 5 années
Modalité de la rémunération	La ville de Saint Denis à la SPL OPE une « contribution forfaitaire » annuelle permettant de compenser les obligations de service public qui lui sont imposés dans le cadre de du compte d'exploitation prévisionnel.
Produit comptabilisé 2020	2 815 368 euros

Saint Denis, le 13 juillet 2021

Le commissaire aux comptes,

ACP

Patrick PATCHEZ

ACP
Société de Commissariat aux comptes
SARL au capital de 7 500 €
53 rue Victor Mac Auliffe
97400 SAINT-DENIS
Siret : 479 736 316 00031 - APE : 6920 Z

LISTE DES ACQUISITIONS DU 01 JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

Situation arrêtée au 31/12/2020

Désignation	Quantité	Date d'acquisition	valeur d'achat	Valeur Nette Comptable (VNC)	Description
Logiciel SAGE COMPTA	1	01/01/2020	2 641,20 €	1 980,90 €	logiciels de gestion de la paie et de la comptabilité ainsi que les licences d'utilisation
Logiciel SAGE immobilisations + Licence supplémentaire SAGE PAIE	1	30/04/2020	1 969,19 €	1 639,62 €	
Logiciel SAGE COMPTA ET SAGE PAIE	2	30/04/2020	19 860,80 €	16 536,87 €	
Licence utilisateur supplémentaire SAGE PAIE	1	24/07/2020	242,36 €	215,94 €	
Réalisation du Logo de la SPL	1	26/05/2020	900,00 €	792,50 €	
Logiciel PUBLISHER	1	13/11/2020	54,99 €	53,16 €	logiciel de PAO permettant la réalisation de documents de communication
total compte 205000 - concessions et droits similaires			25 668,54 €	21 218,99 €	
Enseignes et panneaux (siège)	4	26/05/2020	1 925,23 €	1 695,27 €	enseigne de la SPL ainsi que les panneaux directionnels installés au siège
Voile d'ombrage	1	26/08/2020	1 870,00 €	1 740,14 €	voile d'ombrage fixée à l'arrière-cour de la SPL, utilisée pour les réunions en extérieur et la prise des repas
total compte 2157000 - Agencements, aménagements, matériels et outils			3 795,23 €	3 435,41 €	
vidéoprojecteur	1	03/01/2020	459,91 €	307,46 €	acquisition dans le cadre des activités (cinéma, ...) et des réunions de travail
PC fixes et ordinateurs portables	8+8	12/03/2020	11 387,50 €	8 340,29 €	ordinateurs et équipements destinés aux bureaux du rez-de chaussé (secretariat-accueil - RH - Inscriptions) + ordinateurs portables (logistique - coordonneurs)
Moniteurs	8	04/05/2020	1 148,00 €	896,08 €	
cables informatiques		04/05/2020	560,00 €	437,11 €	
ordinateurs portables	50	11/06/2020	12 450,00 €	10 144,44 €	ordinateurs remis à chaque responsable de structure d'accueil
Onduleurs		01/07/2020	2 634,11 €	2 195,09 €	équipement électrique permettant la gestion des variations et des coupures de courant électrique
ordinateur Lenovo	1	06/08/2020	822,00 €	711,64 €	affecté à la DAPI
total compte 2183000 - matériel de bureau et informatique			29 461,52 €	23 032,11 €	
matériel de bureau		14/01/2020	15 758,99 €	14 240,00 €	bureaux, armoires, rangements et fauteils affectés aux locaux du 1er étage (directions - compta - secretariat de direction)
fauteuil de bureau		14/01/2020	645,16 €	582,97 €	
Coffre fort	1	02/06/2020	1 961,00 €	1 847,15 €	affecté à la comptabilité pour la réception des espèces et chèques
Frigidaire	1	24/11/2020	183,41 €	181,52 €	
total compte 2184000 - Mobilier			18 548,56 €	16 851,64 €	
Total de la liste des acquisitions			77 473,85 €	64 538,15 €	

LISTE DES ACQUISITIONS ANTERIEURES AU 01 JANVIER 2020

Situation arrêtée au 31/12/2020

Désignation	Quantité	Date d'acquisition	valeur d'achat	Valeur Nette Comptable (VNC)	Description
Portable HP Envy	1	25/10/2019	899,00 €	544,39 €	ordinateur PDG
MS PRO 6 Noir	1	25/10/2019	1 399,00 €	847,18 €	ordinateur SG
PC HP fixe Prodesk	10	17/12/2019	7 489,00 €	4 895,59 €	Ordinateurs fixes destinés aux bureaux du 1er étage (secret. De direction, directions, Compta)
SWITCH 24 ports	1	26/12/2019	2 375,00 €	1 572,33 €	équipement permettant la connectivité réseau au siège de la SPL
total compte 2183000 - matériel de bureau et informatique			12 162,00 €	7 859,49 €	

Ecole élémentaire Alain Lorraine	Groupe Scolaire Françoise Mollard
Ecole primaire Ancien Théâtre	Ecole Elémentaire Gabriel Macé
Ecole maternelle Aurore	Ecole maternelle Gisèle Calmy
Groupe scolaire « les Baies Roses »	Ecole Primaire Grand Canal
Groupe scolaire Les Bancouliers	Ecole Elémentaire Henri Dunant
Ecole d'Application de Bellepierre	Groupe Scolaire Herbinière Lebert
Ecole maternelle de Bois de Nèfles	Ecole élémentaire Joinville
Ecole Elémentaire Bois de Nèfles	Ecole Elémentaire Jules Reydellet A
Groupe scolaire Bory Saint Vincent	Ecole Elémentaire Jules Reydellet B
Ecole maternelle Bouvet	Ecole maternelle Michel Debré
Ecole élémentaire Bouvet	Ecole élémentaire Michel Debré
Ecole Elémentaire Les Camélias	Ecole maternelle Montgaillard
Ecole maternelle Rubis	Ecole Maternelle Philippe Vinson
Ecole élémentaire Topazes	Ecole élémentaire Philippe Vinson
Ecole Elémentaire Candide Azéma	Ecole maternelle de la Providence
Ecole maternelle Centrale	Ecole maternelle Camélias
Ecole élémentaire Centrale	Ecole Primaire Raymond Mondon
Ecole Maternelle de Champ Fleuri	Ecole maternelle Rivière II
Ecole Elémentaire de Champ Fleuri	Ecole Elémentaire Ruisseau Blanc
Groupe scolaire la Chaumière	Ecole maternelle Ruisseau Blanc
Ecole Annexe de Domenjod (Cocotiers)	Ecole maternelle Tulipiers Centre
Ecole élémentaire de Domenjod	Ecole maternelle Vauban
Groupe scolaire des Eglantines	Ecole maternelle Ylang Ylang
Ecole maternelle Flamboyants	

RAPPORT FINANCIER 2020

1. Présentation générale des charges et produits d'exploitation

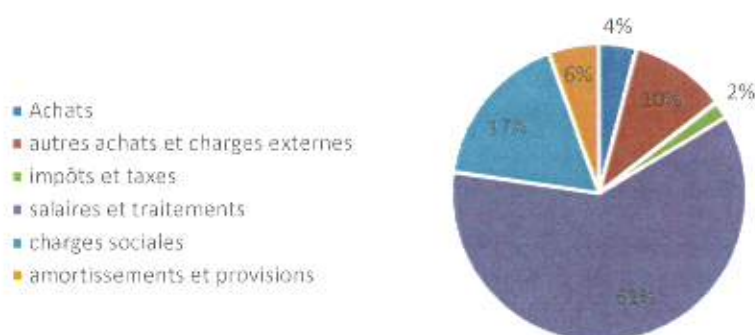
Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 5 809 132 € pour l'exercice 2020, contre 103 864 € pour l'exercice précédent, du fait de mise en place des activités péri et extrascolaires sur le périmètre d'action anciennement dévolu aux associations SDE, J.2000 et FDJ.

Au niveau des charges, le poste *Salaires et traitements*, représente près de 61% des charges totales d'exploitation, soit un montant de 3 532 938 €. Ce montant est obtenu après déduction des allocations relatives à l'activité partielle (377 K€).

Par ailleurs, au niveau des achats et charges externes (soit 14% des charges totales), les postes les plus significatifs sont : l'alimentation, les transports, les fournitures pédagogiques et le personnel prêté par la collectivité.

En outre, il est important de noter que qu'une provision de 299 K€ a été comptabilisée afin d'estimer le risque d'un assujettissement à la TVA des produits obtenus de la mairie et de la CAF au 31/12/2020.

Ci-dessous la valeur relative des principaux postes de charges :

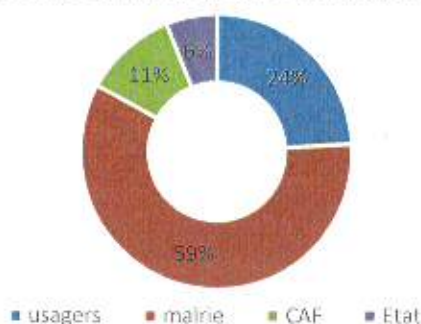


En ce qui concerne les produits d'exploitation, on peut relever l'importance des subventions d'exploitation, qui représente près de 73 % du total, mais aussi leur diversité, conséquence des efforts menés pour mobiliser plusieurs partenaires publics autour des projets portés par la SPL (colonies apprenantes, formations des apprentis, ...).



Les produits issus des activités extra et périscolaires représentent 89% du chiffre d'affaires net et correspondent à la somme de 1 340 409 €, la différence étant constituée par la prestation de services relative à la pause méridienne, soit un montant de 162 913 €.

Part des produits par type de financeur



2. Analyse du résultat de la société

Les principaux indicateurs sont les suivants :

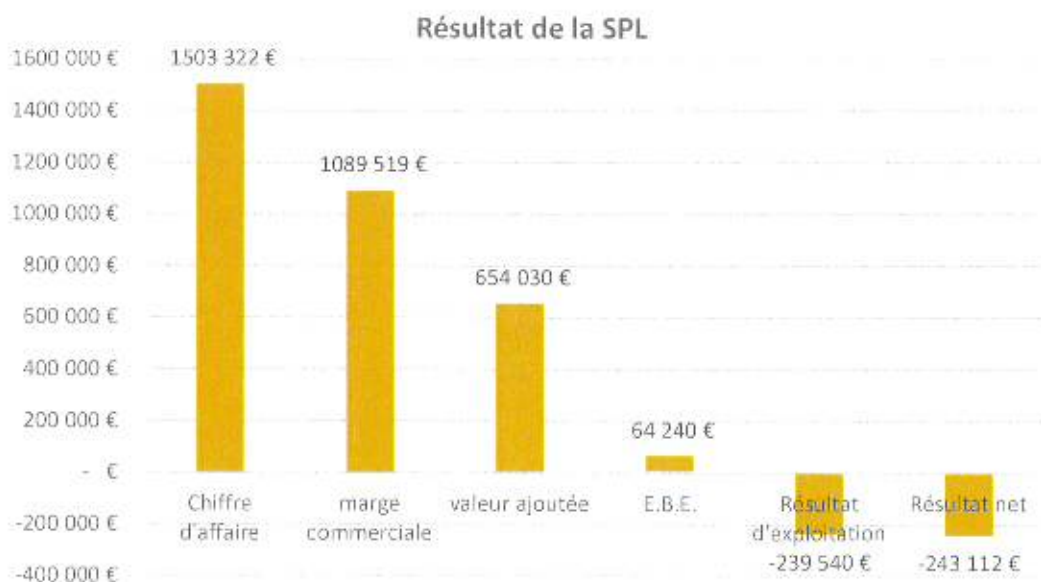
La marge globale, qui mesure la capacité de l'entreprise à dégager des profits sur les prestations de services vendues par la SPL, représente un montant de 1 089 519 €. Le taux de marge pour 2020 est de 72%.

La valeur ajoutée, qui constitue la « richesse brute » de la SPL s'élève à 654 030 €. Elle représente 44% du chiffre d'affaire.

L'Excédent brut d'exploitation représente la somme de 64 240 euros et mesure la rentabilité économique de la SPL. Ce montant est positif du fait de l'apport très important des subventions d'exploitation qui viennent s'ajouter à la valeur ajoutée, celle-ci étant toutefois insuffisante à elle seule pour couvrir la rémunération du personnel assurant la production du service. Il représente 4% du chiffre d'affaire.

Le Résultat d'exploitation est déficitaire et s'élève à 239 540 € en raison de la provision relative au risque d'assujettissement à la TVA des contributions mairie et CAF.

Le résultat net est au final déficitaire et s'élève à 243 112 €. Il correspond au résultat courant, auquel s'ajoute le résultat exceptionnel, déficitaire d'un montant de 3 572 €.



3. Etat de la santé financière de la SPL

Le résultat ainsi dégagé entraîne une diminution du montant des capitaux propres de la SPL de 9.5%. Au 31 décembre 2020, il s'élève à 2 287 465 €.

En ce qui concerne le niveau des dettes de la SPL, il atteint la somme de 1 295 422 €.

Il comprend :

- essentiellement des dettes sociales et fiscales, à hauteur de 68% du total ; il s'agit principalement des dettes envers les organismes sociaux pour le dernier trimestre 2020 ainsi que du trop-perçu mairie de 2019 ;
- les dettes fournisseurs à hauteur de 9.5% du total ;
- les produits constatés d'avance, à hauteur de 13% ;
- des dettes diverses à hauteur de 9% (remboursements familles, Mairie...).

L'ensemble des dettes de la SPL correspond à des engagements de moins d'un an.

Par ailleurs, en ce qui concerne les investissements réalisés par la SPL, le total des actifs immobilisés au 31 décembre 2020 représente un montant brut de 89 636 € (71% correspondant aux acquisitions de matériel de bureau et informatique, mobilier, agencement, ...)

Au final :

- Les capitaux permanents de la SPL, qui sont ses ressources stables, couvrent largement les actifs immobilisés, qui sont des investissements durables ; cela conduit à un fond de roulement nettement positif.
- Le montant des créances de la SPL est inférieur au montant des dettes, ce qui induit un besoin en fonds de roulement négatif. Cet indicateur montre que la SPL n'a pas de besoin financier à court terme pour financer l'activité.
- La SPL n'ayant pas de dette financière à court terme, sa trésorerie nette est largement positive. Le montant total des disponibilités au 31 décembre s'élevait à 3 250 256 €.

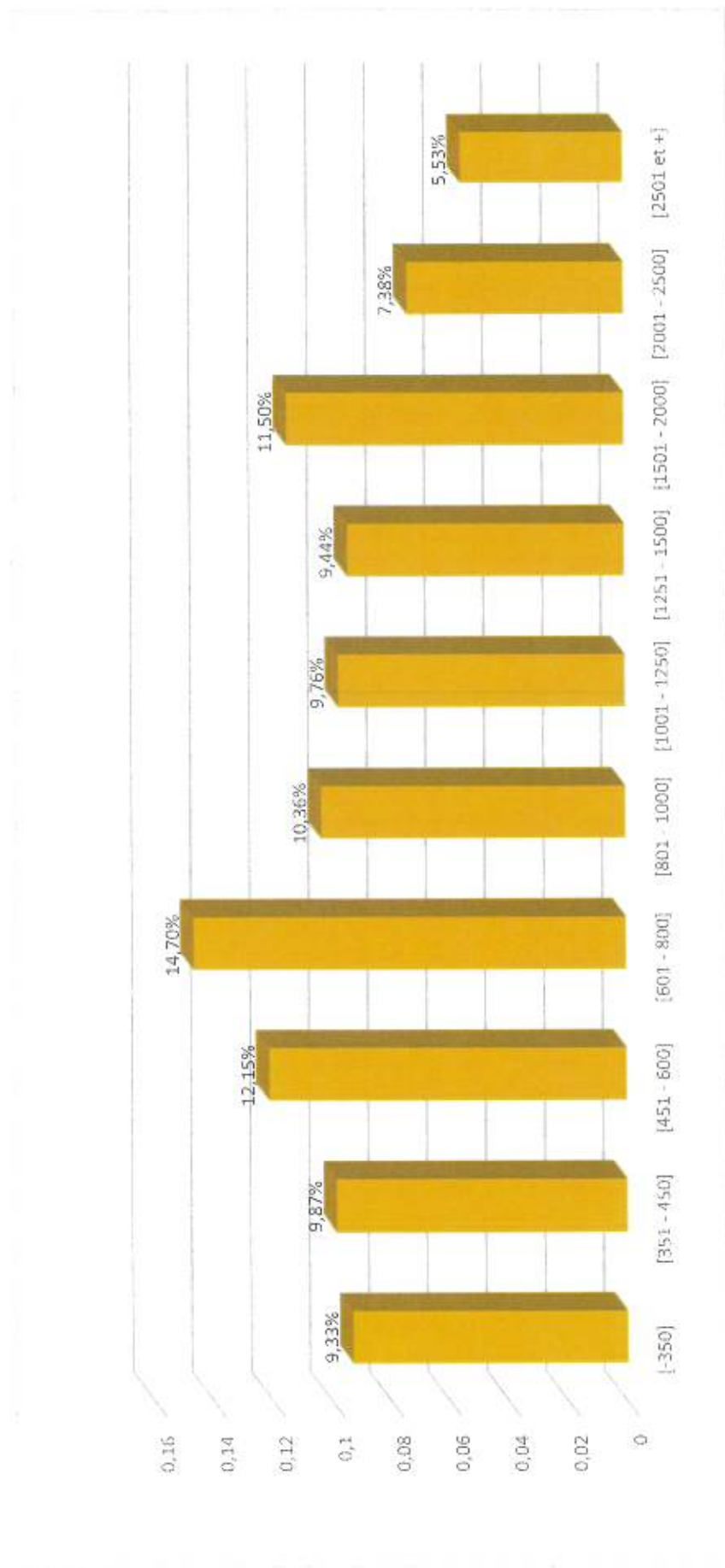


II- ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

- Taux d'encadrement
- Qualité du service et encadrement
- Fréquentation annuelle
- Résultat enquête famille
- Action de communication et promotion

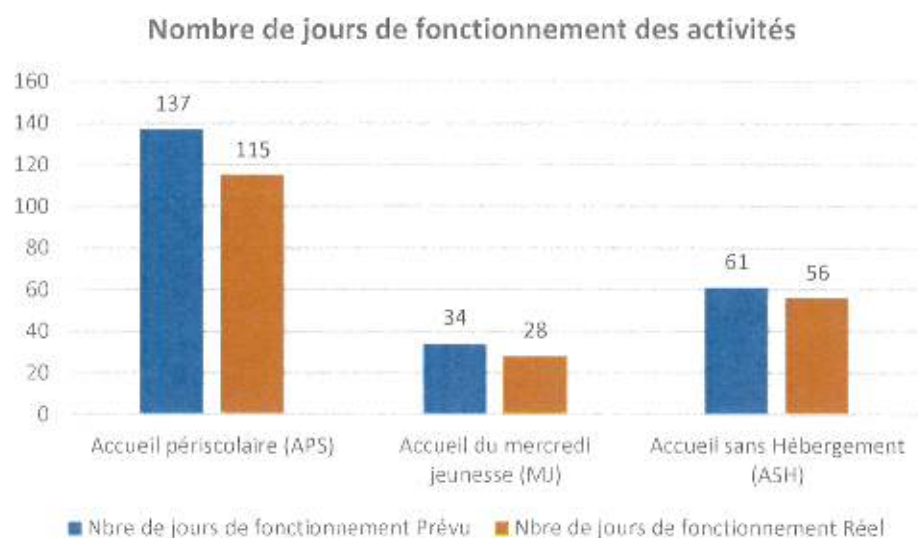
REPARTITION DES USAGERS DE LA SPL PAR TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL

Année 2020



INDICATEURS RELATIFS A L'ACTIVITE DE LA SPL

Les jours de fonctionnement



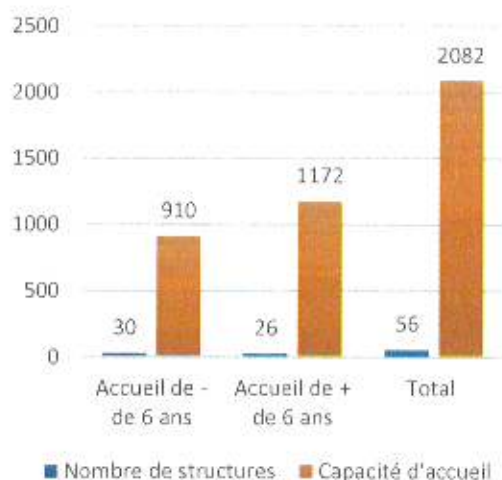
Structures et capacité d'accueil au 01 janvier 2020

Activités	Périscolaire		Mercredi jeunesse	
	Nombre de structures	Capacité d'accueil	Nombre de structures	Capacité d'accueil
Accueil de - de 6 ans	26	762	19	530
Accueil de + de 6 ans	23	1060	16	552
Total	49	1822	35	1082

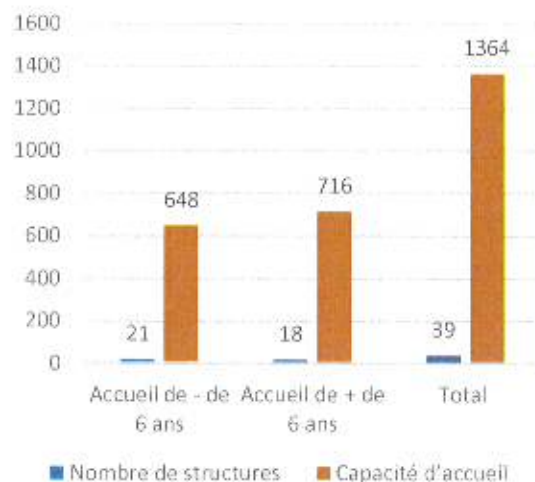
Structures et capacité d'accueil à la rentrée d'aout 2020

Activités	Périscolaire		Mercredi jeunesse	
	Nombre de structures	Capacité d'accueil	Nombre de structures	Capacité d'accueil
Accueil de - de 6 ans	30	910	21	648
Accueil de + de 6 ans	26	1172	18	716
Total	56	2082	39	1364

Périscolaire



Mercredi jeunesse

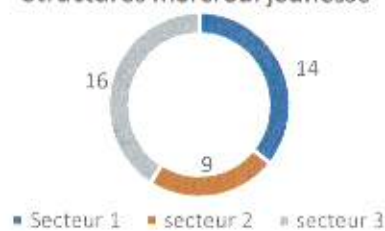


Répartition de ces structures par secteur à la rentrée d'août 2020

Structures périscolaires



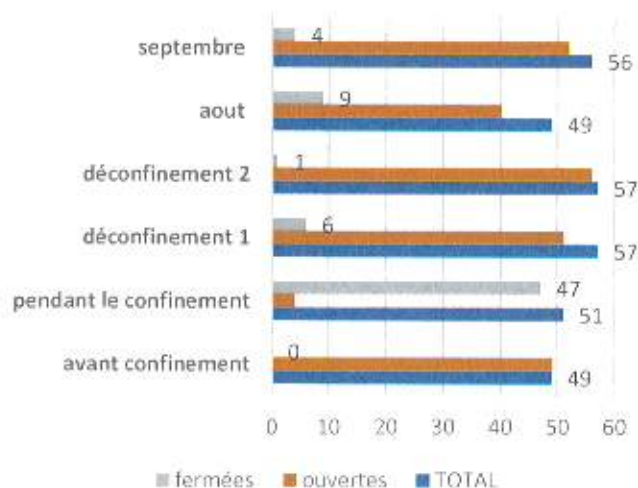
Structures mercredi jeunesse



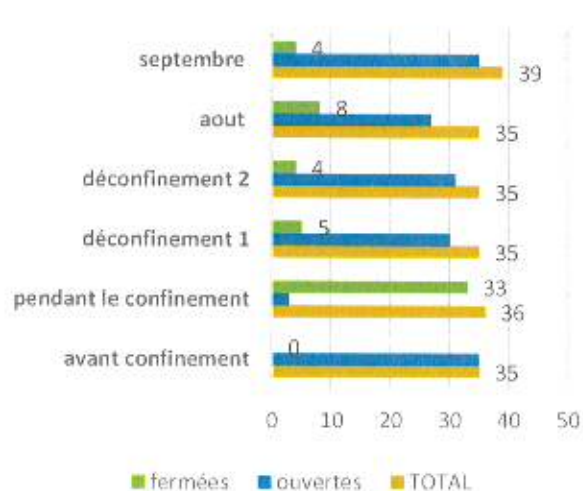
- **Secteur 1 : Ouest et centre-ville de Saint-Denis**
- **Secteur 2 : Centre de Saint-Denis**
- **Secteur 3 : Est de Saint-Denis**

Evolution du nombre de structure sur l'année 2020 en APS et en MJ

Nombre de structures d'accueil en périscolaire



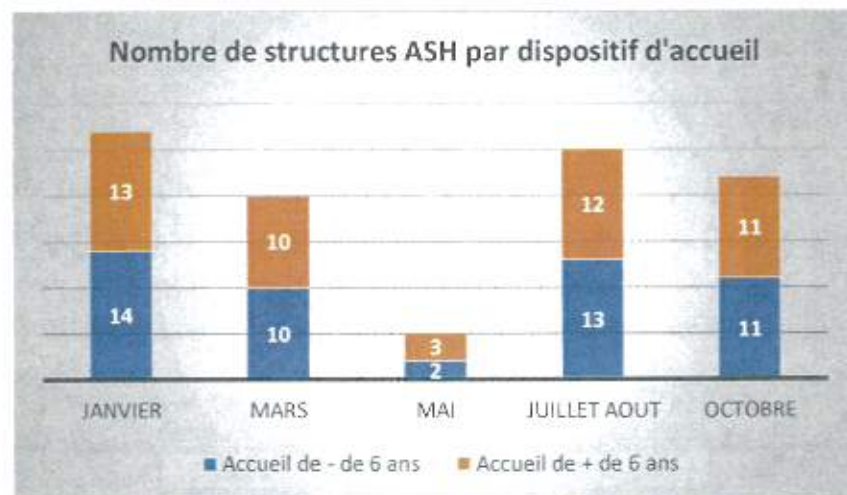
Nombre de structures d'accueil en Mercredi jeunesse



Nombre de structure sur l'année 2020 en ASH

Le nombre de structures composant les différents dispositifs de vacances proposés par la SPL en 2020 :

Vacances	Janvier	Mars	Mai	Juillet Aout	Octobre	Total
Accueil de - de 6 ans	14	10	2	13	11	50
Accueil de + de 6 ans	13	10	3	12	11	49
Total :	27	20	5	25	22	99



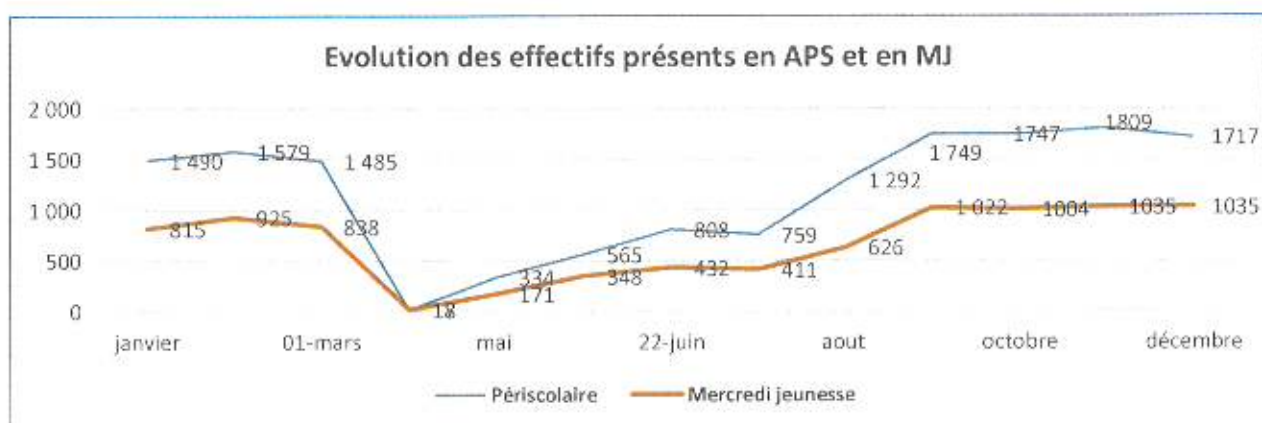
Effectifs Périscolaire et mercredi jeunesse à la rentrée d'aout 2020

	Places déclarées DJSCS	Taux d'inscription maximal	Nombre de présents maximum	Taux de présence maximum
Périscolaire	2 082	89.2%	1 809	97.3%
Mercredi jeunesse	1 364	81.6%	1035	93%

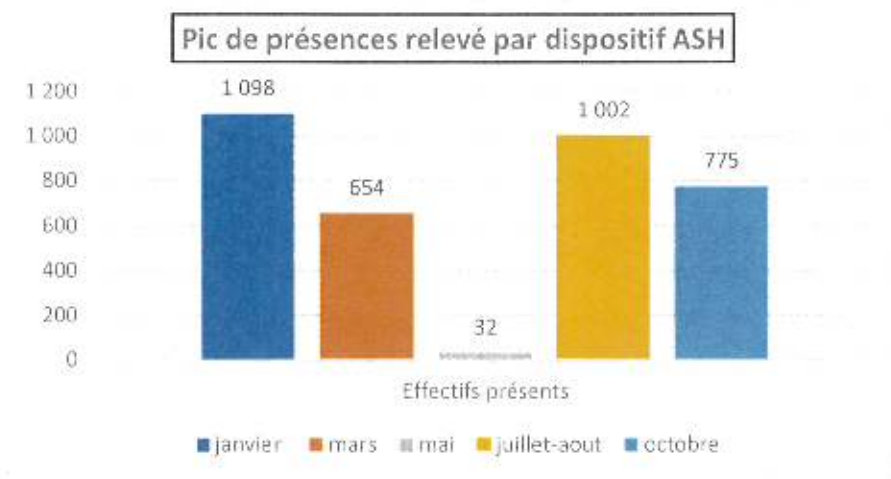
Les pics de présence enregistrés sur les différentes structures se situent à 1 809 en APS au mois de novembre (97.3% des inscrits sur cette période) ;

Pour les mercredis jeunesse, le pic de présences est atteint en novembre et décembre, soit 1 035 enfants (91.8% des inscrits).

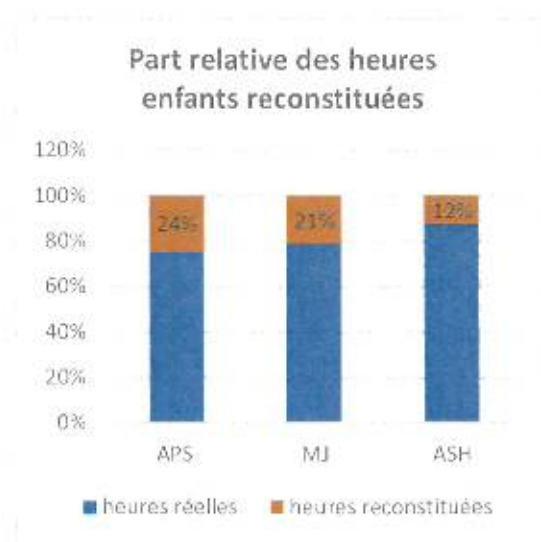
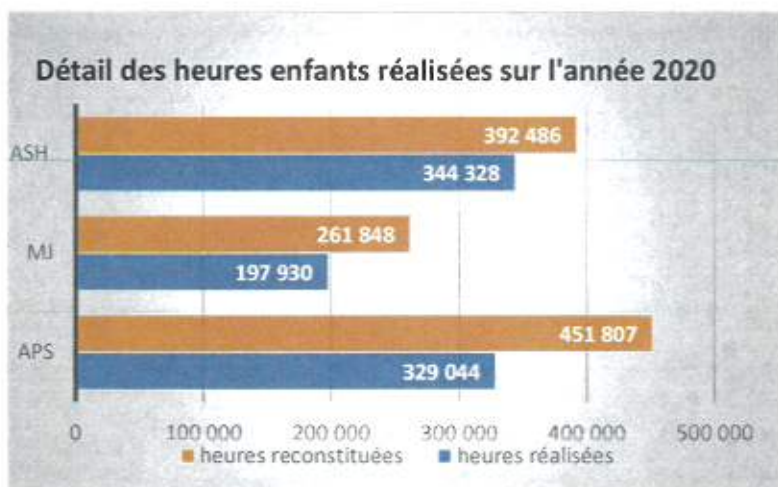
Au regard des places déclarées, le nombre d'inscrits sur cette activité (1113 au maximum) est relativement plus faible qu'en APS



Effectifs accueillis en extrascolaire



Les heures enfants réalisées



Les heures enfants réalisées

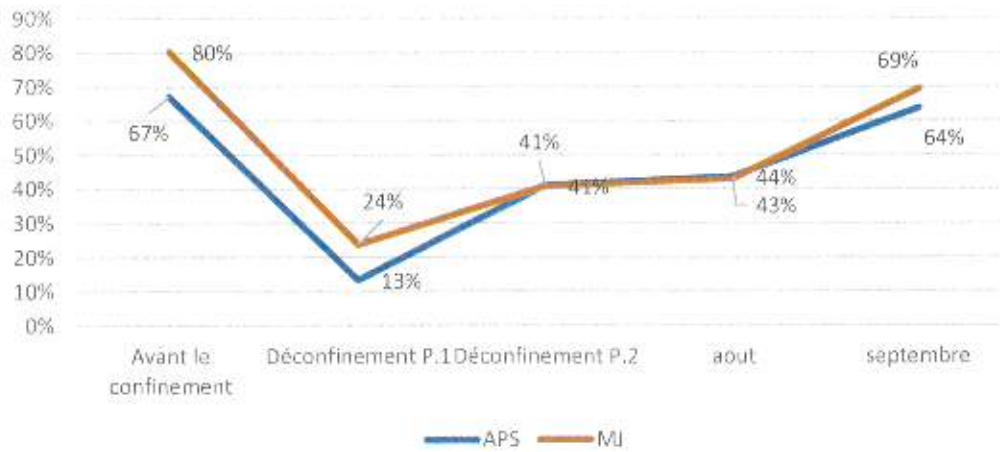
En 2020, le contexte particulier de la crise sanitaire conduit à distinguer la notion d'heures enfants « réellement effectuées » de celle d'heures enfants « reconstituées » ou « financées ».

La première est obtenue en mesurant les temps de présences réellement effectués par les enfants dans les structures d'accueil, dès lors que celles-ci sont ouvertes. Il s'agit des volumes présentés dans le présent rapport.

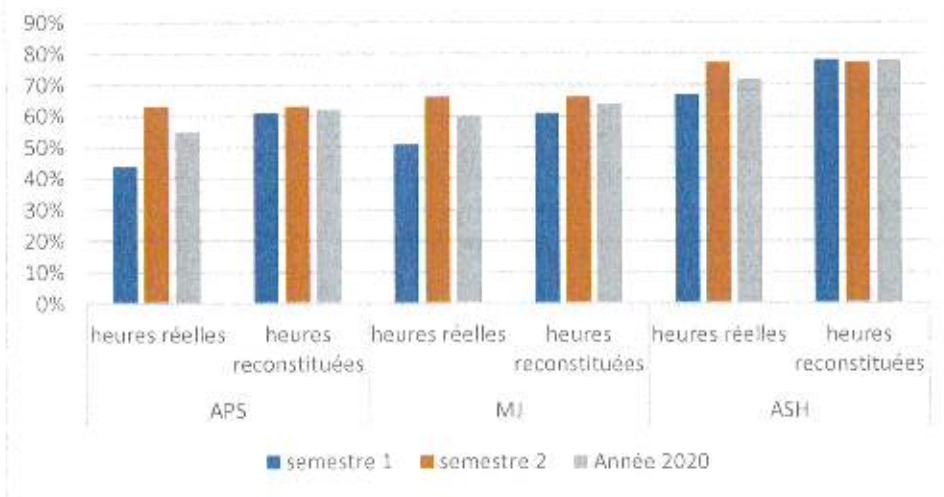
La notion d'heures enfants « reconstituées » se distingue par le fait qu'elle inclut la reconstitution des heures qu'auraient effectuées les enfants pendant la période de confinement. Cette reconstitution se fait à partir des données enregistrées par les (ex) associations à la même période (du 16 mars au 14 juin 2019). Il s'agit des heures enfants déclarées à la CAF. Pour 2020, Les heures financées sont donc supérieures aux heures réellement effectuées.

Les taux d'occupation

Evolution des taux d'occupation en APS et MJ sur le 1er semestre 2020



Taux d'occupation par activité et par semestre



GRILLES TARIFAIRES DE LA SPL OPE

Depuis le 01 janvier 2020, la SPL OPE applique à l'identique les grilles tarifaires et le règlement intérieur des associations suivantes : Saint Denis Enfance, Jeunesse 2000, Case des bancouliers. Depuis le 1^{er} septembre, elle intervient sur le centre-ville de Saint-Denis et applique les tarifs pratiqués auparavant par le Foyer de Joinville.

1. LA GRILLE TARIFAIRE DE SAINT DENIS ENFANCE

. Elle prend en compte :

- Les revenus mensuels de la famille : revenu fiscal de référence ou quotient familial ;
- La composition de la famille : nombre d'enfants inscrits à l'activité par rapport au nombre d'enfants à charge.

D'une part, il existe un tarif pour l'accueil périscolaire et un tarif pour le mercredi jeunesse, pris séparément (tarif unitaire). D'autre part, il y a un tarif mixte pour les familles s'inscrivant aux deux activités pour la même période.

. Selon la période (le mois), le tarif peut être plein, réduit ou spécial.

. Un tarif particulier est appliqué pour les familles souhaitant s'inscrire uniquement sur l'accueil du matin, de 7 à 8h. Il n'est pas défini en fonction des revenus, ni de la composition de la famille.

. La grille tarifaire pour l'extrascolaire (correspond aux accueils Sans Hébergement sur les petites et grandes vacances scolaires) est définie par séjour (entre 8 et 12 jours) ou pour la période entière (séjour complet). Elle intègre aussi un tarif par jour pour les familles ayant un besoin très occasionnel (3 jours d'accueil au maximum).

2. LA GRILLE TARIFAIRE DU CASE DES BANCOULIERS

. Elle prend en compte :

- Les revenus de la famille par le biais du quotient familial ;
- La composition de la famille : nombre d'enfants inscrits à l'activité par rapport au nombre d'enfants appartenant à la famille.

Les tarifs varient selon le mois concerné (prise en compte du nombre de jours de fonctionnement sur le mois).

. Les tarifs sont déterminés en fonction du nombre d'activités différentes auxquelles souhaitent adhérer la famille : accueil périscolaire uniquement (HE), Accueil périscolaire + mercredi jeunesse (MJ) + extrascolaire (ACM), etc... Ils sont alors globalisés pour la période.

3. LA GRILLE TARIFAIRE DE JEUNESSE 2000

. Elle prend en compte :

- les revenus mensuels de la famille : revenu fiscal de référence ou quotient familial ;

- la composition de la famille : seul le nombre d'enfants à charge est retenu pour le calcul.

. Selon la période, le tarif peut être plein ou réduit.

. Un tarif particulier est appliqué pour les familles souhaitant s'inscrire uniquement sur l'accueil du matin, de 7 à 8h. Il n'est pas défini en fonction des revenus, ni de la composition de la famille.

Pour l'extrascolaire, le tarif est calculé à partir d'un taux d'effort dégressif selon la composition de la famille. Ce taux d'effort s'applique sur la valeur du quotient familial si les familles n'ont pas d'activité professionnelle.

Dans le cas contraire, le taux d'effort s'applique sur le montant des revenus mensuels.

4. LA GRILLE TARIFAIRE DES STRUCTURES DU CENTRE-VILLE

. Elle prend en compte :

- les revenus mensuels de la famille : revenu fiscal de référence ou quotient familial ;
- la composition de la famille : seul le nombre d'enfants inscrits est retenu pour le calcul.

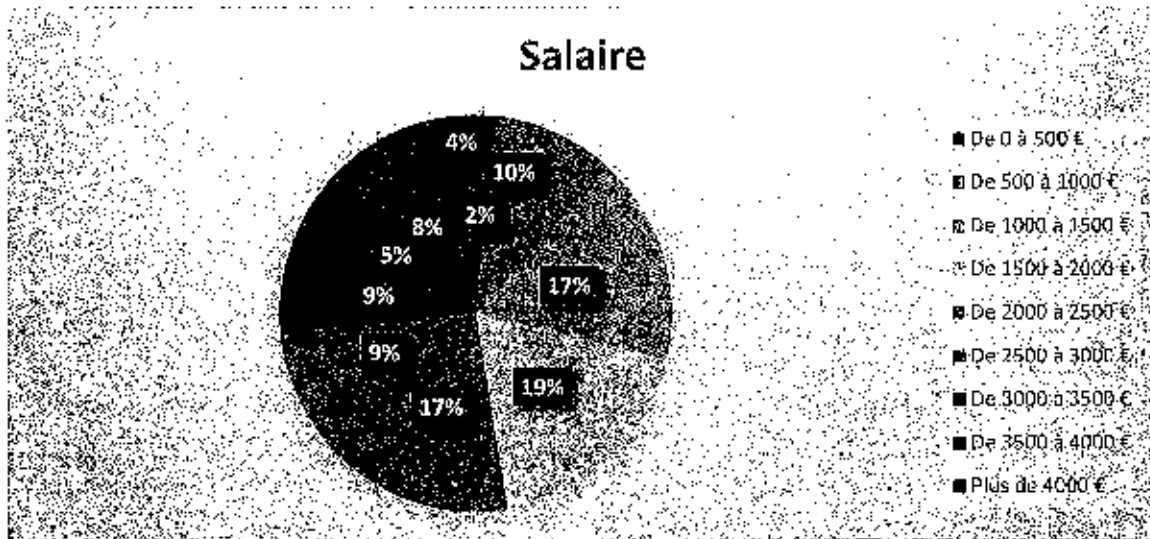
En accueil périscolaire et en mercredi jeunesse, un abattement est appliqué sur les mois comprenant une période de vacances scolaires (50 ou 25% selon le mois considéré).

Pour les familles ayant plus d'un enfant inscrit, le montant à régler est fixé globalement et non de manière unitaire.



Résultats
Enquêtes familles
2021
Sur l'activité 2020

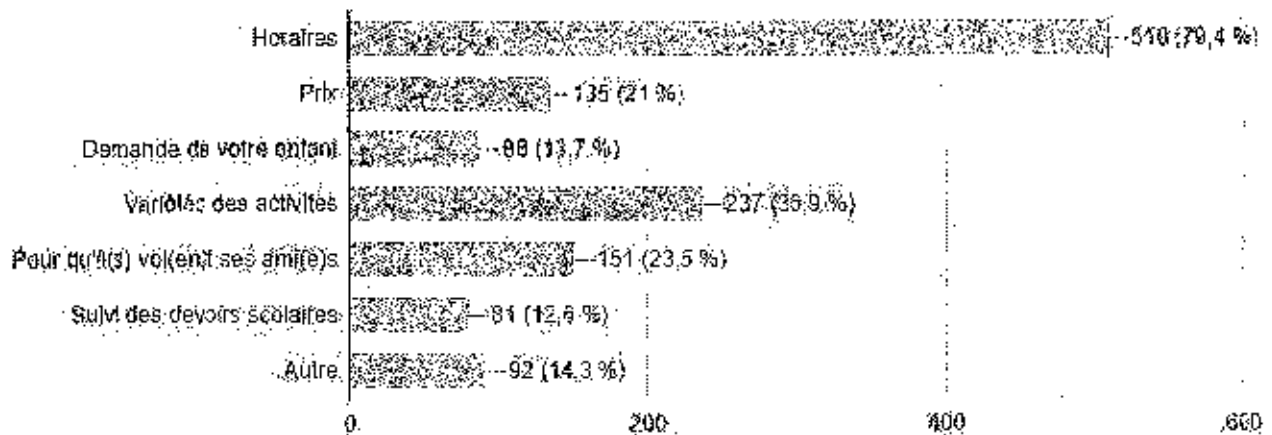
c) Salaire



d) Raisons de garde d'enfant

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous choisi de faire garder vos enfants par un centre de loisir ?

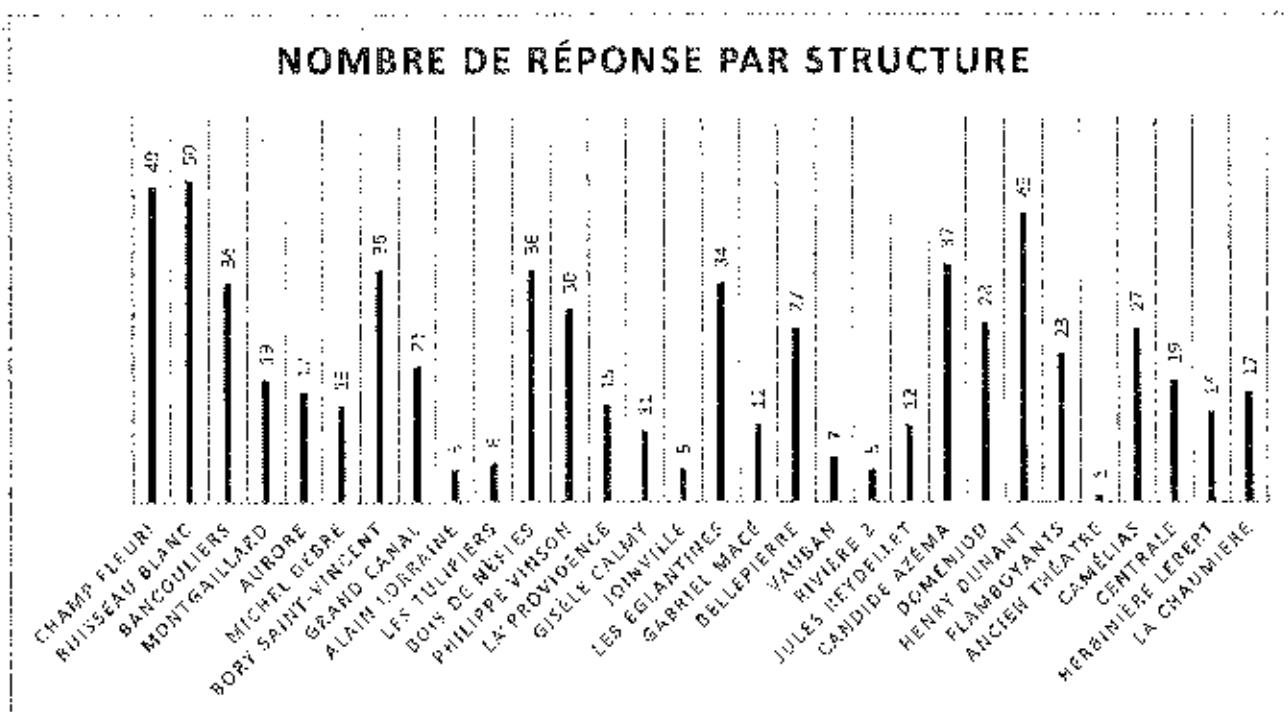
642 réponses



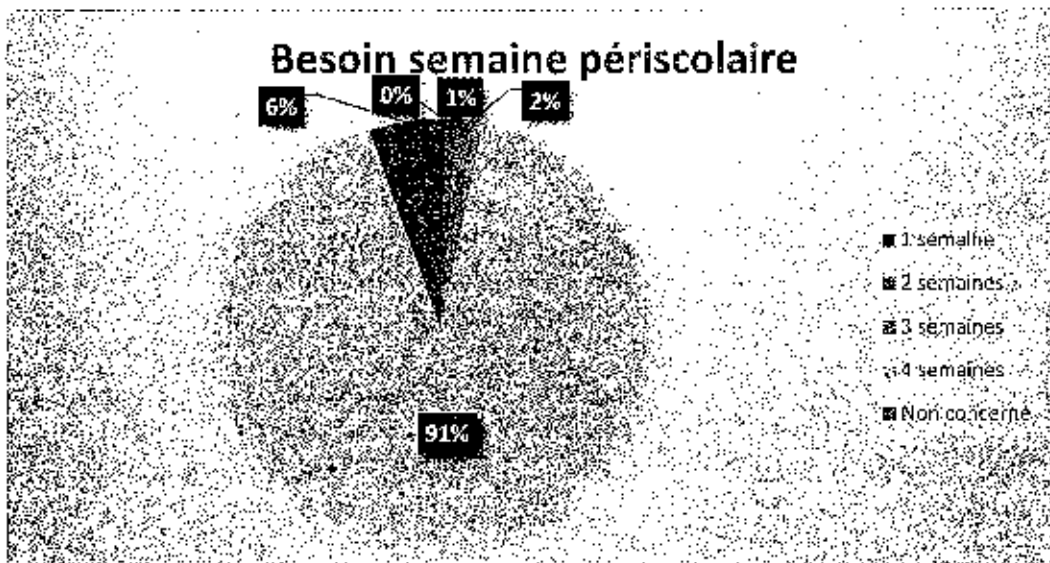
e) Nombre et classe des enfants inscrits

Actuellement inscrits		
TPS	7	1%
PS	109	13%
MS	112	13%
GS	123	14%
CP	126	15%
CE1	116	14%
CE2	98	12%
CM1	95	11%
CM2	66	8%
TOTAL	852	100%

F) Nombre de réponse par structure d'accueil

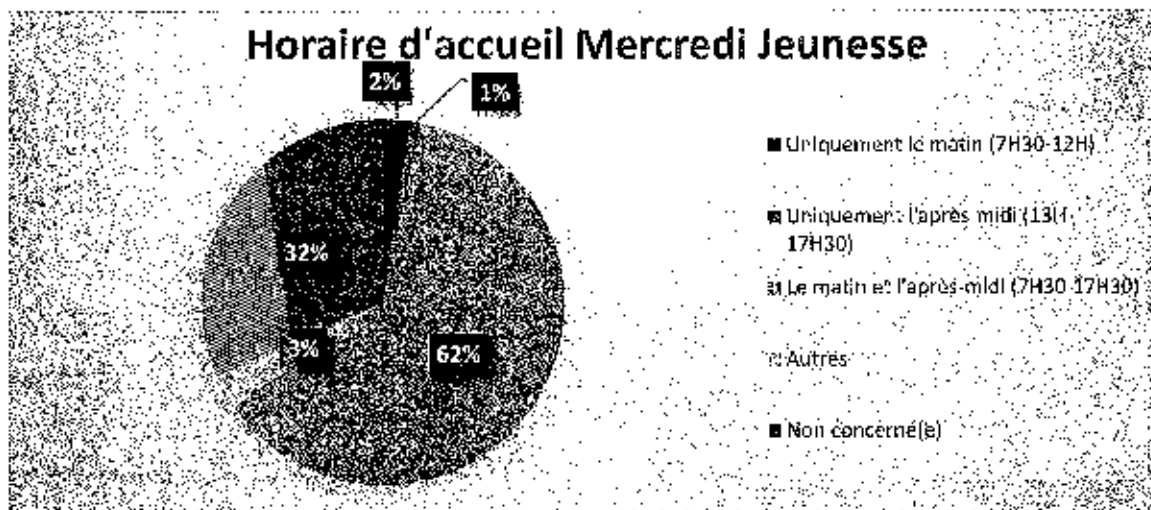


b) Semaine de périscolaire

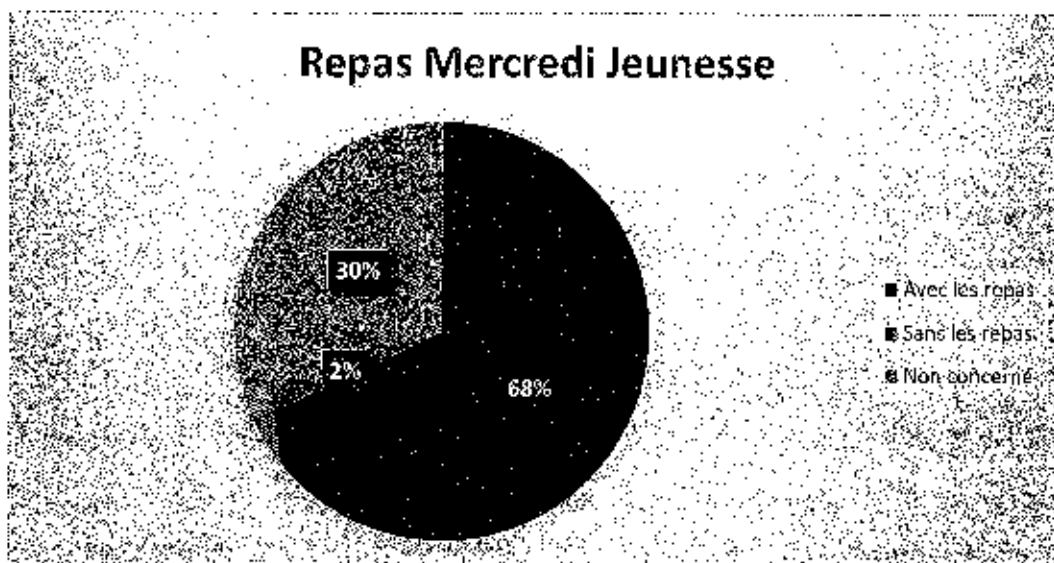


III) Mercredi Jeunesse

a) Horaire d'accueil du Mercredi Jeunesse

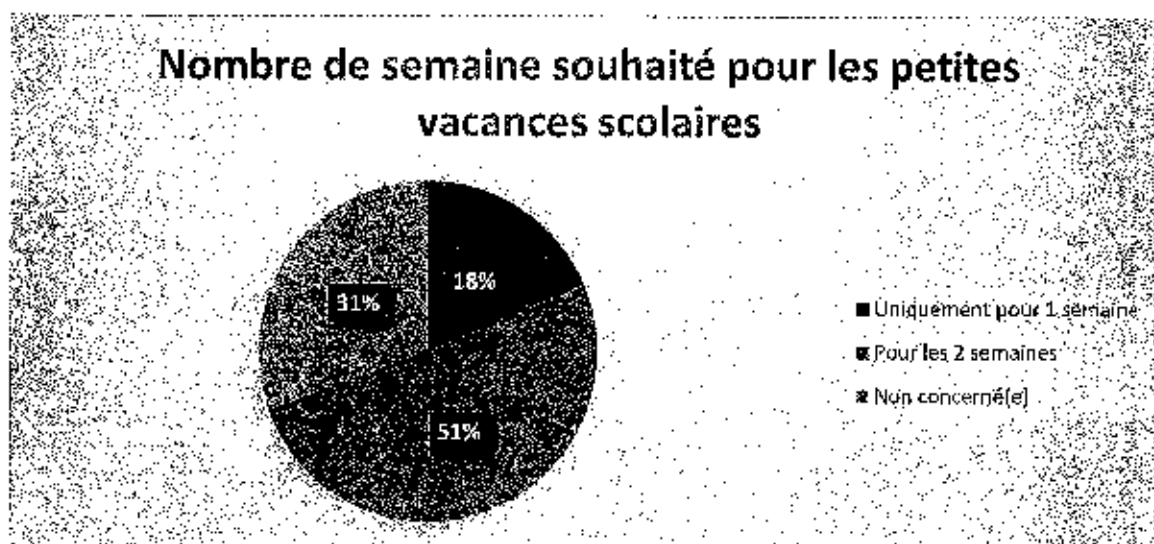


d) Repas lors des Mercredi Jeunesse



IV) Accueil de loisirs

a) Nombre de semaine pour les petites vacances scolaires



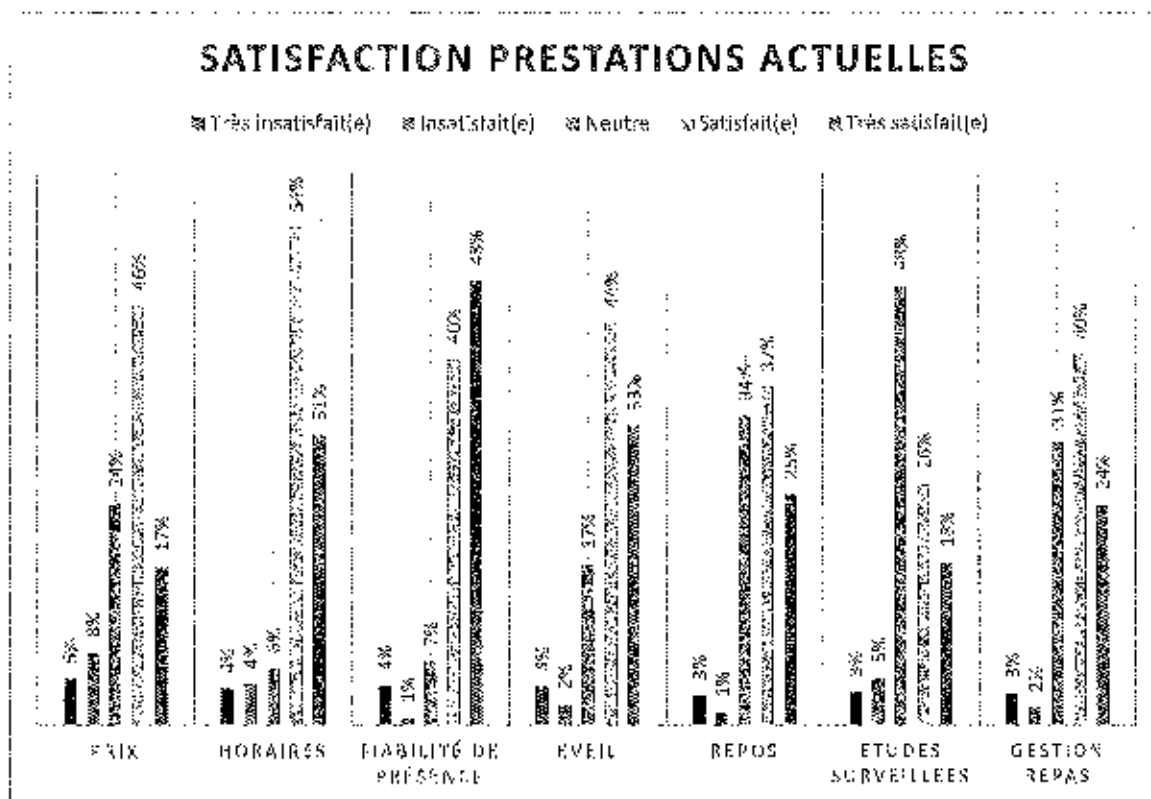
d) Accueil de loisir avec ou sans hébergement et les catégories socioprofessionnelles

Accueil loisir avec/sans hébergement et CSP		Avec ou sans hébergement		Total	
Catégorie socioprofessionnelle	Avec hébergement	Sans hébergement	Non concerné	Total général	
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise		15	8	25	4%
Autres		36	20	58	9%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8	105	38	151	23%
Employés non qualifiés		23	9	37	6%
Employés qualifiés		171	54	249	38%
Etudiants		7	1	8	1%
Ouvriers non qualifiés		1	1	2	0%
Ouvriers qualifiés		12	2	14	2%
Professions intermédiaires		25	8	35	5%
Retraités		25	14	44	0%
Sans activités professionnelles		21	12	35	7%
Non renseigné		441	166	658	5%
Total général	51	67%	25%	100%	100%

b) Niveau de satisfaction des prix et catégories socio-professionnelles pour 658 familles

Satisfaction prix/CSP pour 658 familles	Niveau de satisfaction				Total général
	Insatisfait(e)	Neutre	Satisfait(e)	Très satisfait(e)	
Catégorie socio-professionnelle	Insatisfait(e)	Neutre	Satisfait(e)	Très satisfait(e)	Total général
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	5	11	24	5	25
Autres	18	24	67	11	58
Cadres et professions intellectuelles supérieures	35	2	24	32	151
Employés non qualifiés	2	58	111	5	37
Employés qualifiés	4	3	3	41	249
Etudiants	1	1	4	1	8
Ouvriers non qualifiés	3	3	4	4	14
Ouvriers qualifiés	13	16	1	3	35
Professions intermédiaires	9	23	1	8	44
Retraités	12	16	3	3	35
Sans activités professionnelles	52	160	300	113	658
Non renseigné	8%	24%	46%	17%	100%
Total général	333	300	300	113	658
	50%	46%	46%	17%	

d) Niveau de satisfaction pour les prestations actuelles



- Rien à signaler, peut-être la variation de goûter
 - Proposer des prestations modulables, un tarif spécifique pour les enfants ne participant pas à toute la période d'accueil de loisir
 - Péri-scolaire très bien dans sa globalité
 - Paiement par virement ou prélèvement. Plus de sortie lors des mercredi jeunesse
 - Début Mercredi Jeunesse à 7H
 - Meilleurs tarifs lorsqu'il y a 2 enfants dans la même structure
 - Activités artistiques à développer, études surveillées demandées dès le CE1, donner des fruits au goûter et non des aliments sucrés et gras
 - Manque d'aide aux devoirs, il faut améliorer l'accueil le matin
 - Les équipes sont formidables merci.
 - Prise en charge des enfants à 6H45 pour les parents qui travaillent à 7H
 - Accueil des enfants à partir de 7H le matin
 - Tarif unique pour tout le monde
 - Plus de Fruits au goûter
 - Prestations chères à revoir
 - Très bonne équipe amélioration sur la facilité de paiement par carte ou virement
 - Les tarifs sont élevés
 - Beaucoup de changement de personnels au cours de l'année pour la halte d'enfant
 - Accueil très agréable de bonne humeur dès le matin
- plus de sortie
- augmentation effectif en MJ et plus de sorties extérieures
- pas Augmentation des tarifs
- Variété d'activité plaisant, Goûter à revoir (plus sains)
- Beaucoup trop cher
- proposition D'activités variées -Compréhension de l'équipe et investissement
 - Suivi personnalisé sur l'adaptation de l'enfant dans un autre cadre que scolaire et accès aux photos
 - Paiement Carte bancaire- Augmentation de l'effectif- forte demande sur ce secteur
 - Goûter à revoir (en quantité)
 - Activités, repas, échecs, lecture après les devoirs
 - Prix excessif et trop de riz en repas

- Améliorer la qualité des petits déjeuner et des goûters (moins de viennoiserie et de gâteaux industriels, plus de fruits et de pain)
- Tout se passe bien
- Remettre aux familles un document confirmant l'inscription des enfants et une fiche de référence des activités proposées et des tarifs
- Inscription par Mail - ne pas fournir les vaccins à chaque vacances
- Dans l'ensemble, accueil animateurs et prestations sont satisfaisantes
- Diriss et son équipe sont des perles et ça vaut tout l'or du monde quand on dépose son enfant en confiance
- Savoir être informé pour les inscriptions des vacances scolaires
- Règlement fait par chèque à chaque mois ces derniers sont encaissés très tard. Je me retrouve avec 2 chèques débité en même temps, en plus les vacances.
- Faire plus d'activités sportives
- Avoir des heures jusqu'à 18h30 car je suis obligé d'employer une garde à domicile à partir de 17h30. bonne idée pour l'enquête
- très bon accueil de la garderle
- une aide aux devoirs serait un plus
- Nous aimerions savoir quels sont les repas prévu pour la semaine
- RAS une aide l'attention aux devoirs les lundi et jeudi serait un plus
- Personnel au petit soin et activités ludiques
- Incompréhensible tarification plus on a d'enfants au foyer plus on paye cher 300€ par 2 mois de périscolaire SPLOPE
- Horaires du Mercredi 7h00/17h30
- Je n'ai pas connaissance qu'une étude surveillée soit mis en place à l'école bois de Nèfles cela m'intéresserait beaucoup , car il est surtout le soir. à la maison l'enfant n'est plus concentré.
- Avoir une équipe pour faire étude pour l'élémentaire
- Améliorer dialogue Parents/Animateurs
- Très bonne équipe
- Un soutien scolaire pour les devoirs le soir
- Le gros plus c'est le paiement sur site vraiment top !
- Souhaite une égalité des prix convenable quel que soit les ressources des parents
- Modifier les horaires du soir et matin pour les parents qui travaillent tôt (6H30 et 18H30)
- Plus de sortie le mercredi

- la garde des enfants est satisfaisant dans son ensemble , mais il est dommage de ne pas avoir de visus sur les activités effectués par nos enfants.
- Peut être prévoir un système de garde d'urgence occasionnel ou de cas spécifique (Week end , jour férié et plus tard) pour certains travailleurs ou situation exceptionnel , occasionnel
- plus de fruit durant les périscolaire du pain à la place des céréale
- offre périscolaire riche et diversifié (activité, sport et épanouissement des enfants)
- Les équipes sont formidables
- rien à améliorer
- Merci aux animateurs , pour le travail effectué avec les enfants
- Pas satisfaite des mercredi jeunesse, déjà récupérer mon enfant avec ses chaussures à l'envers . que font les animateurs
- les écrans devrait être interdit pendant les temps de garde .Le personnel est très gentil avec les enfants
- Prix vacances : un peu cher; presque pas d'activités manuelles, qu'une seule sortie faite, faire plus d'activités sportives et des jeux à thèmes pour les maternelles
- Activités à améliorer
- Avoir plus de jeux de société
- Des horaires jusqu'à 18H30
- Faire le suivi des devoirs le soir
- En cas d'absence justifiée appliquer un tarif spécial pour le mois suivant sans devoir passer par des demandes spécifiques par courrier ou par mail
- une super équipe sur les camélias, pleine d'idées
- Les personnes recrutées ne sont pas toujours motivées et investies dans leur travail. Nous souhaitons la réouverture du centre de Domenjod pour les MJ et ACM
- offrir la possibilité d'inscrire l'enfant à 1 semaine pour l'accueil de loisir avec un tarif raisonnable, forfait + activité pédagogique, création, artistique.
- Il manque le MJ sur Domenjod
- RAS en périscolaire Les intervenants sont bien à la maternelle Philippe Vinson
- une aide aux devoirs serait appréciable
- Plus d'activité d'éveil et jeux avec des animateurs concernés et impliqués
- sensibilisation à la cellule réunionnaise à travers la fabrication manuel de jeux longtemps " instrument de musique"
- Les goûters des enfants est à mon avis en qualité de parents d'élève , trop riche en sucre, pas assez de fruit, peut-être proposer quelque chose à boire et à manger.



III- COMPTE RENDU TECHNIQUE

- Bilan CAF 2020
- Modification de l'organisation du service

TOTAL GENERAL		451 807	261 848	713 655	392 486
MATERNELS		190 822	128 825	319 647	184 224
ELEMENTAIRES		260 985	133 023	394 008	208 262
STRUCTURES	CATEGORIE	APS	MJ	PERISCOLAIRE	EXTRASCOLAIRE
ALAIN LORRAINE E	E	4 109	3 481	7 590	6 921
ANCIEN THEATRE M	M	1 953	0	1 953	0
ANCIEN THEATRE E	E	2 007	0	2 007	0
AUORE M	M	11 302	11 400	22 702	0
BAIES ROSES M	M	4 125	5 440	9 565	6 975
BAIES ROSES E	E	7 246	5 570	12 816	7 441
BANCOULIERS M	M	8 523	8 370	16 893	9 387
BANCOULIERS E	E	12 043	10 080	22 123	7 792
BELLEPIERRE M	M	7 603	5 130	12 733	0
BELLEPIERRE E	E	11 515	6 520	18 035	0
BOIS DE NEFLES M	M	14 955	9 700	24 655	7 946
BOIS DE NEFLES E	E	30 594	11 190	41 784	5 312
BORY SAINT-VINCENT M	M	5 887	0	5 887	13 937
BORY SAINT-VINCENT E	E	28 331	12 590	40 921	23 152
BOUVET M	M	3 275	0	3 275	14 602
BOUVET E	E	5 330	0	5 330	16 453
CAMELIAS E	E	9 684	12 030	21 714	8 566
CAMELIAS M	M	6 204	6 340	12 544	16 329
CANDIDE AZEMA E	E	8 876	0	8 876	0
CENTRALE M	M	3 042	2 430	5 472	0
CENTRALE E	E	2 813	2 190	5 003	0
CHAMP FLEURI M	M	3 946	4 560	8 506	6 752
CHAMP FLEURI E	E	11 176	8 000	19 176	18 297
CHAUMIERE M	M	4 029	4 060	8 089	2 577
CHAUMIERE E	E	3 902	4 350	8 252	3 364
DOMENJOD M	M	6 627	0	6 627	2 034
DOMENJOD E	E	10 759	0	10 759	2 985
EGLANTINES M	M	8 936	0	8 936	3 711
EGLANTINES E	E	12 277	0	12 277	4 085
LES FLAMBOYANTS M	M	5 488	4 320	9 808	3 348
FRANCOISE MOLLARD M	M	11 328	9 050	20 378	1 057
GABRIEL MACE E	E	12 604	0	12 604	0
GISELE CALMY M	M	5 146	5 140	10 286	0
GRAND CANAL M	M	8 788	7 990	16 778	6 253
GRAND CANAL E	E	18 194	12 220	30 414	1 777
HERBINIERE LEBERT M	M	2 777	2 698	5 475	14 079
HERBINIERE LEBERT E	E	2 846	2 888	5 734	18 726
HENRY DUNANT E	E	15 427	15 450	30 877	19 872
JOINVILLE E	E	4 682	4 700	9 382	3 682
JULES REYDELLET E	E	6 945	1 900	8 845	8 914
MICHEL DEBRE M	M	1 607	3 348	4 955	0
MICHEL DEBRE E	E	2 793	3 894	6 687	0
MONTGAILLARD M	M	8 360	6 230	14 590	7 160
PHILIPPE VINSON M	M	16 884	0	16 884	0
PHILIPPE VINSON E	E	10 469	0	10 469	0
PROVIDENCE M	M	7 567	7 310	14 877	14 073
RAYMOND MONDON E	E	8 057	0	8 057	17 683
RIVIERE II M	M	1 441	0	1 441	0
RUBIS M	M	6 742	5 510	12 252	7 115
RUISSEAU BLANC M	M	10 492	10 190	20 682	23 346
RUISSEAU BLANC E	E	13 642	9 790	23 432	23 918
TOPAZES E	E	4 666	4 550	9 216	6 442
TULIPIERS (CENTRE) M	M	2 120	3 299	5 419	7 142
TULIPIERS (ANNEXE) M	M	1 831	0	1 831	1 268
VAUBAN M	M	3 880	0	3 880	0
YLANG YLANG M	M	5 965	6 310	12 275	15 135
YLANG YLANG E	E	0	1 630	1 630	2 882

	APS	MJ	ASH	TOTAL
moins de 6	104 952,10 €	70 853,75 €	101 323,10 €	277 128,95 €
plus de 6	143 541,89 €	73 162,65 €	114 543,94 €	331 248,48 €

608 377,43 €